







Communiqué de presse

Une charte pour développer et promouvoir l'entrepreneuriat féminin en Haute-Normandie

Le 2 septembre 2014

Pierre-Henry Maccioni, Préfet de la région Haute-Normandie, représentée par Marion Perrier déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes, Nicolas Mayer-Rossignol, Président du Conseil régional de Haute-Normandie, Eric Dubertrand, Directeur régional Haute-Normandie de la Caisse des Dépôts et Joël Chassard, Président du directoire de la Caisse d'Epargne Normandie, ont signé ce jour une charte d'engagement afin de promouvoir l'entrepreneuriat féminin en Haute-Normandie.

Devant la stagnation, depuis 40 ans, du nombre d'entreprises créées par les femmes (moins de 30 % par an en France, comme en Haute-Normandie), l'État - Délégation régionale aux droits des femmes -, la Région Haute-Normandie et la Caisse des Dépôts, se sont engagés en 2012 dans un plan d'actions régional (PAR) triennal de promotion de l'entrepreneuriat des femmes. L'objectif du PAR est, notamment, d'informer, de sensibiliser et de former les femmes à l'entrepreneuriat. Il s'inscrit dans le cadre plus large des objectifs fixés par le Gouvernement : faire progresser de 10 % le taux de femmes entrepreneures en France pour atteindre 40 % de créatrices d'ici 2017.

Au-delà de l'enjeu d'égalité et de parité qu'il porte, le développement de l'entrepreneuriat féminin est un facteur important de création de richesse, d'emplois et de performance économique et sociale au sein des territoires. C'est pourquoi, la Caisse d'Epargne Normandie, banque régionale de proximité et acteur du financement de l'économie normande, a décidé de rejoindre le dispositif de promotion régionale en signant avec l'Etat, la Région Haute-Normandie et la Caisse des Dépôts, une charte d'engagement afin de promouvoir l'entrepreneuriat féminin au cours des trois prochaines années.

L'ensemble des engagements des quatre partenaires consignés dans cette charte marque leur objectif commun d'accroître le nombre d'entreprises créées ou reprises par des femmes en Haute-Normandie. En effet, cette charte vise à :

- informer et sensibiliser le plus largement possible tous les acteurs de l'entrepreneuriat féminin en Normandie: le « Baromètre des femmes entrepreneures », édité au niveau national par le réseau des Caisses d'Epargne, sera ainsi décliné au niveau régional. Cette étude est, à ce jour, la seule intégralement consacrée aux attentes et spécificités des femmes entrepreneures en France.
- communiquer sur les atouts de la reprise et de la création d'entreprise par les femmes ;
 valoriser les initiatives prises en faveur de l'entrepreneuriat féminin ;

- à partir de réflexions menées dans des groupes de travail mis en place par le PAR et au travers d'actions de communication.
- en participant et en soutenant financièrement le prochain concours régional « Femmes entrepreneures en Haute-Normandie » envisagé en 2015,
- en assurant la promotion de l'entrepreneuriat féminin notamment au travers du site « Horizon Entrepreneurs »,
- d'une manière générale, en valorisant les entrepreneures au cours des manifestations organisées sur le thème de l'entrepreneuriat.
- ouvrir les sessions de formation du PAR aux chargés de de la Caisse d'Epargne Normandie pour mieux accompagner les femmes porteuses d'un projet.
- faciliter et garantir l'accès au financement, promouvoir le Fonds de garantie à l'initiative des femmes (FGIF) et les dispositifs de financement bancaires, en particulier le « Prêt création / reprise 0 % » proposé par la Caisse d'Epargne Normandie (cf. annexe).

Les représentants des quatre signataires de la charte d'engagement pour l'entrepreneuriat féminin se réuniront au moins une fois par an dans le cadre d'un comité de pilotage.

Contacts

Groupe Caisse des Dépôts

Catherine Lecœur, Chargée de développement territorial 02 35 15 65 81 - catherine.lecoeur@caissedesdepots.fr